



Réunion des communes de Sainte-Hélène
et de Bondeville par Ordonnance Royale
du 19 juin 1826

MAIRIE DE SAINTE-HELENE-BONDEVILLE

Rue Michel Rousselet
76400 SAINTE-HELENE-BONDEVILLE

Tel : 02.35.28.16.45
e-mail : mairie.saintehelenebondeville@wanadoo.fr

Mesdames, messieurs les Conseillers Municipaux

A Ste Hélène Bondeville,
Le 29 janvier 2024

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, prévue le

Vendredi 02 FEVRIER 2024
à 18 Heures 30, à la Mairie

=====

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Adoption du procès verbal de la séance du 08 décembre 2023

01/2024 : MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'ADJOINT D'UN ELU APRES RETRAIT DE
L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS

02/2024 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

03/2024 : ELECTION D'UN ADJOINT

04/2024 : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence,
Je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Eric ROUSSELET



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME – ARRONDISSEMENT DE FECCAMP – CANTON DE FECCAMP

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION

Du 02 février 2024

*** **

Date de convocation : 29 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt et quatre, le deux février, 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Eric ROUSSELET, maire.

Présents :

Messieurs : E ROUSSELET, JJ CADINOT, F SENAY, JM COURTECUISSSE, B LEBORGNE, K DULONG, T BONNEVILLE, F BURAY,

Mesdames : MA LECLERC, A FREMINE, C GOBBE, V PAILLIE

Absents excusés : I RICHARD, S GEORGES,

Mme Isabelle RICHARD a donné une procuration de vote à Mme Valérie PAILLIE

Mme Sylvie GEORGES a donné une procuration de vote à Mme Marie-Agnès LECLERC

Mme Valérie PAILLIE est élue secrétaire

ORDRE DU JOUR

01/2024 : MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'ADJOINT D'UN ELU APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté portant retrait de délégation de fonctions et signature au 3^{ème} adjoint, M Bruno Leborgne. « c'est une décision qui n'a pas été facile à prendre mais il n'est plus possible de travailler ainsi ».

La cause de ces tensions est la suite d'un manque de confiance qui s'est installé mutuellement entre monsieur le maire et M Leborgne.

Le sujet de discorde porte principalement sur les dépenses de personnel. Monsieur le maire souligne qu'il est possible de transmettre les éléments en occultant tous les renseignements liés aux données personnelles des agents et informe le conseil que M Wautot, Conseiller aux Décideurs Locaux, a démontré que le pourcentage des salaires était différent.

Le conseil municipal a été informé que M Leborgne a saisi la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) pour accéder aux données personnelles des agents.

Après différents échanges, monsieur le maire demande aux conseillers le choix du scrutin : à main levée ou à bulletin secret.

Deux scrutateurs ont été désignés : Messieurs Thomas Bonneville et Jean-Michel Courtecuisse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le CGCT et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et organisant le retrait des délégations consenties à ces derniers

VU la délibération n°08/2020 du 24 mai 2020 fixant à trois le nombre des adjoints au maire de la commune de Sainte-Hélène-Bondeville

VU la délibération n°09/2020 du 24 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire

VU l'arrêté n°06/2020 en date du 02 juin 2020 portant délégation d'une partie des fonctions du Maire ainsi que la signature dans les domaines suivants : finances (2nd rang), culture, urbanisme (2nd rang), patrimoine, tourisme, vie associative, sports et développement durable

Vu l'arrêté n°04/2024 portant retrait des délégations de fonctions et de signature dans les domaines suivants : finances (2nd rang), culture, urbanisme (2nd rang), patrimoine, tourisme, vie associative, sports et développement durable

CONSIDERANT l'arrêté n°06/2020 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bruno LEBORGNE, 3^{ème} adjoint au maire

CONSIDERANT que Monsieur le Maire peut, à tout moment, mettre fin aux délégations qu'il a consenties, sous réserve que sa décision ne soit pas inspirée par des motifs étrangers à la bonne marche de l'administration communale

CONSIDERANT l'arrêté n°04/2024 portant retrait des délégations de fonctions et de signature à Monsieur Bruno LEBORGNE, 3^{ème} adjoint au maire

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration communale,

Il est demandé au conseil municipal:

- de prendre acte du retrait des délégations de fonction et de signature au 3^{ème} Adjoint au Maire,
- de décider du maintien ou non du 3^{ème} Adjoint dans ses fonctions d'adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations.
- De décider du mode de scrutin

Les membres du conseil municipal prennent acte du retrait des délégations de fonction et de signature au 3^{ème} Adjoint au Maire,

Il est décidé de procéder au vote à bulletin secret

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultat :

Nombre de conseillers municipaux présents :	12
Nombre de votants (enveloppes déposées):	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral):	00
Nombre de bulletins blancs:	00
Nombre de suffrages exprimés:	14
Majorité absolue:	08
Nombre de voix pour le maintien dans ses fonctions :	09
Nombre de voix pour le non maintien dans ses fonctions :	05

DECIDE de maintenir les fonctions du 3^{ème} Adjoint au Maire, M Bruno LEBORGNE

Monsieur Leborgne est maintenu dans sa fonction de 3^{ème} adjoint, sans délégation et sans indemnité.

Après le vote, Monsieur Leborgne a remercié les élus : « en début de mandat, vous m'avez élu 3^{ème} adjoint, je vous remercie aujourd'hui de me faire confiance à nouveau ».

Les délibérations n°2, 3 et 4 n'ont pas lieu d'être et sont déclarées Sans Objet.

QUESTIONS DIVERSES

Participation citoyenne : une réunion est prévue le 9 avril afin de signer la charte

Déroulement : 17h : visite de Ste Hélène
18h : signature de la charte en présence du Sous-Préfet

Elections Européennes : elles auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Commission des Travaux : réunion le 17 février 2024 à 10h avec pour objet la réfection des routes.

Monsieur le maire précise que lors de la prochaine réunion de conseil municipal, les délégations de M Leborgne seront réattribuées.

La séance est close à 19h10

CLOTURE DU PROCES VERBAL

Membres présents :

Mesdames : MA LECLERC, A FREMINE, C GOBBE, V PAILLIE, I RICHARD, S GEORGES

Messieurs : E ROUSSELET, JJ CADINOT, F SENAY, JM COURTECUISE, B LEBORGNE, K DULONG, F BURAY

Remarques et/ou observations des membres du conseil :

M Leborgne fait remarquer que dans sa saisie de la CADA il ne demande pas à avoir accès aux données personnelles. M Leborgne fait remarquer que les procès verbaux définitifs ne sont pas envoyés aux élus en même temps que leur parution sur le site internet de la commune alors que cela avait demandé et acté lors d'un précédent conseil.

M ROUSSELET Eric
Président de Séance

Mme PAILLIE Valérie
secrétaire de séance

